



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

**Absentes :** Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

**OBJET :**  
**DEL2025-014-RESSOURCES HUMAINES :**  
**Création d'un poste d'attaché territorial – Responsable du service Culture, Communication et Vie associative**

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique relatif à la création d'emplois, par l'organe délibérant de la collectivité, au sein de la collectivité,

VU le besoin de renforcer les compétences de la commune en matière de culture, communication et vie associative afin de structurer et dynamiser ces domaines essentiels à la vie locale,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un poste de **responsable du service Culture, Communication et Vie associative** afin d'assurer la coordination et le développement des actions culturelles, le suivi de la communication institutionnelle et le soutien aux associations locales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE DE CRÉER**, à compter du **31 mars 2025**, un poste de **responsable du service Culture, Communication et Vie associative**, relevant du cadre d'emplois des **attachés territoriaux, à temps complet (35 heures)**.
- **PRÉCISE** que ce poste pourra être pourvu par voie de **mutation, détachement ou recrutement direct**, selon les conditions statutaires en vigueur.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires au recrutement et de signer toutes les pièces afférentes à cette décision.
- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal 2025 et aux exercices suivants.

DELIBERATION PUBLIEE

Le - **7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le - **7 AVR. 2025**

Le Maire,  
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,  
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

